

Respect de l'intimité

La protection de l'intimité est un bien précieux qu'il s'agit de préserver. Les événements avec des hébergements - et notamment les conditions de vie dans les foyers d'étudiants catholiques - sont des défis et des situations spécifiques, où il faut être conscient de la responsabilité importante qui découle des différences de sexe et d'âge. Il faut faire attention à protéger l'intimité en changeant de vêtements et dans les sanitaires.

Langage et choix des mots

Les personnes peuvent être profondément blessées et humiliées par un langage et des mots inappropriés. Nous n'utilisons donc pas de langage péjoratif dans les communautés universitaires catholiques (KHG), les mentorats et les foyers d'étudiants catholiques. Nous faisons attention à notre manière de communiquer à l'intérieur de nos établissements et nous intervenons si nécessaire.

Par conséquent, toute forme d'interaction et de communication entre les personnes doit correspondre aux différents rôles et à leurs missions et être adaptée aux groupes cibles.

Gestion et utilisation des médias et des réseaux sociaux

La gestion des réseaux sociaux et des médias numériques est une activité quotidienne qui exige le respect des dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD). Une gestion circonspecte est donc indispensable pour encourager l'éducation aux médias. Le choix des films, des photographies, des jeux et autres supports doit être effectué avec soin. Cela inclut le respect du droit à l'image et notamment au fait qu'aucune photographie d'individus ou de groupes ne soit publiée sur les réseaux sans l'accord formel des personnes concernées (§ 22 de la loi allemande sur les droits d'auteur).

Situations de conseil

Le conseil nécessite de la part de la personne qui conseille de traiter de manière professionnelle ce qui lui est soumis. Elle doit donc soit avoir la formation nécessaire pour répondre à cette demande de conseil soit renvoyer aux organisations spécialisées en la matière.

Des informations sur les organisations fournissant des conseils sont affichées de manière visible dans les communautés universitaires catholiques, les mentorats et les foyers d'étudiants catholiques.

Les conseils sont fournis dans les locaux et les endroits prévus à cet effet. Ceux-ci sont accessibles aux autres et ne doivent pas être fermés.

Les collaborateurs et collaboratrices doivent garder le silence à propos des situations de conseil. Inversement, il est interdit aux collaborateurs et collaboratrices d'exiger le silence pour conserver des secrets.

Cadeaux et récompenses

Les cadeaux et les récompenses restent dans un cadre raisonnable. Ils doivent être rendus transparents ; leur valeur et leur étendue doivent correspondre à la situation.

Lieu

Date

Signature

Signature (direction de la communauté universitaire catholique ou du foyer)



Plan institutionnel de protection

Code de conduite et déclaration de renseignements sur l'honneur

präventi  n
im bistum hildesheim

 BISTUM
HILDESHEIM

Déclaration de renseignements sur l'honneur

Conformément à l'article § 5, alinéa 1,
du « règlement de prévention des violences sexuelles vis-à-vis des mineurs et des adultes
devant être protégés ou aidés (règlement de prévention) dans le diocèse d'Hildesheim »

Nom, prénom Date de naissance

Activité Entité juridique

J'assure que je n'ai pas été condamné définitivement pour un délit en rapport avec des violences sexuelles¹ et qu'aucune enquête judiciaire n'a également été ouverte contre moi en la matière.

Au cas où une enquête judiciaire est ouverte contre moi en la matière, je m'engage à en informer sans tarder mon supérieur hiérarchique ou la personne qui m'a chargé d'exécuter mon activité.

Lieu, date Signature

¹ Il s'agit des délits cités dans l'article § 72a du Code social allemand VII

Déclaration d'engagement

Il faut des règles claires pour établir des rapports pleins d'égards entre les personnes, afin que la prévention puisse être efficace. Pour nous, la protection des étudiants et des étudiantes, des membres de l'université et de tout le personnel qui travaille dans ce cadre auprès de nos aumôneries universitaires passe en premier. En signant cette déclaration d'engagement, je montre clairement que je veux empêcher ou rendre au moins plus difficile les abus possibles en étant attentif et en acceptant les règles de conduite.

Je m'engage à respecter le code de conduite suivant :

- Je protège les adultes (qui ont besoin d'aide), les jeunes et les enfants des blessures physiques et psychiques, des abus et des violences, dans la mesure où cela est de mon ressort.
- J'use de la proximité et de la distance de manière à la fois responsable et attentionnée. J'assume mes propres limites et je respecte les limites des autres (cela inclut aussi l'intimité et les limites personnelles de la pudeur).
- J'agis de façon compréhensible et honnête. J'organise les relations en toute transparence et je ne profite d'aucun lien de dépendance.
- Je ne tolère pas de comportement discriminatoire, violent, raciste ou sexiste par la parole ou l'action. Je prends activement position contre cela. J'indique un comportement ayant une connotation péjorative et je fixe ainsi les limites. Si je constate des violations de limites, je suis dans l'obligation d'engager les mesures nécessaires et adéquates pour protéger les personnes concernées.
- Je suis conscient que toute forme de violence sexuelle vis-à-vis des personnes protégées a des conséquences disciplinaires, qui relèvent du droit du travail et le cas échéant du droit pénal.
- Je m'informe sur place dans les établissements des procédures et des interlocuteurs dans le diocèse d'Hildesheim et je me fais conseiller et aider en cas de besoin. Dans la mesure où je fais partie de la catégorie de personnes qui en a l'obligation, je me déclare prêt à participer aux formations proposées.
- Tous les événements organisés par des bénévoles sous la responsabilité des communautés universitaires catholiques (KHG), des mentorats ou des foyers d'étudiants catholiques doivent être encadrés par deux bénévoles au moins.

En outre, j'accepte les règles de comportement indiquées en matière de :

Organisation de la proximité et de la distance

Il s'agit toujours de trouver un équilibre raisonnable entre la proximité et la distance. La relation doit être organisée de manière à convenir à la mission correspondante, notamment quand cela entraîne ou peut entraîner des liens émotionnels.

Il faut employer avec précaution les rituels et les méthodes nécessitant des contacts physiques. Ils dépendent de l'acceptation de chaque individu et incluent donc explicitement la possibilité de distanciation par certaines personnes !

Adéquation des contacts physiques

L'attention et la retenue s'imposent en cas de contacts physiques lors du travail avec des personnes. Tout contact physique suppose une déclaration de libre accord de l'autre personne ou des autres personnes. Les contacts non désirés ne sont pas permis.